

Harcèlements moral et sexuel, agissements sexistes : repérer, prévenir, agir



Des acteurs et actrices en première ligne

La branche professionnelle vient de signer un accord en matière de prévention des harcèlements et agissements sexistes au travail. Au sein des agences, les dirigeant·e·s, les managers et les responsables RH ont un rôle essentiel à jouer dans cette démarche collective et plus globalement dans la promotion d'un environnement de travail respectueux et inclusif.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Repérer les différentes manifestations de harcèlement et sexisme
- Mieux cerner les limites : management et harcèlement moral, humour et sexisme, séduction et harcèlement sexuel
- Connaître les obligations légales et responsabilités de chacun·e
- S'exercer à travers des mises en situation
- Acquérir les bons réflexes en tant que dirigeant·e·s, managers et RH

DÉROULÉ

- Harcèlements (moral, sexuel), agissements sexistes : de quoi parle-t-on et où en est-on ?
- Les manifestations et les limites
- Les enjeux individuels et collectifs
- Le cadre juridique : obligations et sanctions
- Dirigeant·e, manager et responsable RH : comment (ré)agir ?
- La cartographie des parties prenantes et des dispositifs existants

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formation en visio-conférence à travers Microsoft Teams
- Alternance entre apports de connaissances et interactions via des quiz, vidéos, études de cas, mises en situation et échanges ouverts
- Envoi d'une synthèse et livret participant·e reprenant les informations clés

POINTS FORTS



Format interactif, quiz, mises en pratique



Livret participant·e envoyé a posteriori

Public : Dirigeant·e·s, managers et RH
12 participant·es maximum

Prérequis : Aucun prérequis nécessaire

Durée : 3h 30 minutes (9h-12h30)

Format : En distanciel,
via Microsoft Teams

L'INTERVENANTE

EQUILIBRÉS



Alice Marchionno
Consultante senior
Juriste en droit social

Une double expertise : l'égalité au travail (approche organisationnelle et juridique) et les risques psychosociaux (approche psychologique et relationnelle)

Une posture professionnelle et non culpabilisante

Contact : Laetitia HARDY

AACC - Association des Agences-Conseils en Communication -
Syndicat Professionnel (loi 1884)

40, boulevard Malesherbes - 75008 Paris |

Tél. : +33 (0)1.47.42.13.42 | www.aacc.fr - email : lhardy@aacc.fr